

RAPPORT

fait au nom de la Commission des Relations Interparlementaires par M. REGIMBAL --

Messieurs,

Votre Commission, en sa séance du 17 mai 1967, a élu au Bureau les membres suivants :

<u>Président</u>	M. HAIDARA	Président de l'Assemblée Nationale du MALI
<u>Vice-Présidents</u>	M. L. TERRENOIRE	Député, ancien Ministre (FRANCE)
	M. J. MOLEBE	Vice-président de la Chambre des députés (CONGO-KINSHASHA)
<u>Rapporteur</u>	M. REGIMBAL	Député (CANADA)

+

+ +

Il a paru souhaitable aux membres de votre Commission chargée de l'étude des relations interparlementaires, de grouper les recommandations en trois groupes :

- 1) tout ce qui concerne l'échange d'informations;
- 2) la mise en oeuvre des décisions et recommandations des organes de l'Association;

et enfin

- 3) les mesures qui favorisent la promotion de la langue française.

Dans le premier groupe nous reprenons les textes concernant :

- a) l'échange d'informations sur le fonctionnement interne de chaque parlement;
- b) l'échange d'informations institutionnelles;
- c) l'information pour les travaux parlementaires;
- d) réunions de membres des différents parlements.

Dans le second groupe, nous avons classé :

- a) le problème de la publicité sur le plan national des travaux et décisions de l'Association;
- b) la mise en oeuvre sur le plan national des décisions et recommandations des organes de l'Association.

Enfin dans un troisième groupe, nous avons repris les textes :

- a) sur l'utilisation plus rationnelle du français;
- b) sur les rencontres culturelles.

Enfin la Commission n'a pas cru devoir retenir le texte prévoyant l'organisation de rencontres sportives.

+

+ +

Il est à noter que dans tous les textes la Commission a remplacé les mots "nationalités" - "Assemblées" - "délégués", par les mots "groupes nationaux".

En effet, la Commission estime indispensable de préciser que les responsabilités de l'action envisagée doivent être confiées uniquement aux groupes nationaux à l'exclusion de toute autre représentation ou association de parlementaires.

Bien qu'il s'agisse d'une question relevant plutôt de la compétence de la Commission des Statuts, elle a d'autre part déclaré formellement ne reconnaître que les groupes nationaux à l'exclusion de toute représentation régionale ou provinciale.

Enfin, au sujet de l'utilisation correcte de la langue française dans les différents Parlements, elle a souhaité limiter cette action principalement dans les documents officiels, étant donné que d'autres langues sont officielles ou d'usage courant dans certains Parlements.

+

+ +

Sans procéder à des votes, la Commission a admis à l'unanimité les recommandations dont le texte suit.

COMMISSION DES RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES

(III)

Les objectifs de l'Association internationale des Parlementaires de langue française sont, entre autres, d'organiser en permanence tous échanges d'informations entre ses membres, de mettre en oeuvre des décisions et recommandations de l'Association et la promotion de la langue française.

1) Echange d'informations

a) Les parlementaires, membres de l'Association souhaitent recueillir le maximum de renseignements sur le fonctionnement interne de chaque Parlement. Outre l'intérêt que revêt toujours la parfaite connaissance des méthodes de travail et moyens d'action de ses collègues de l'association, chaque parlementaire pourrait probablement y trouver des idées fécondes pour améliorer le fonctionnement de sa propre Assemblée.

On peut également envisager des relations suivies entre les bureaux des différents groupes nationaux membres de l'Association et des missions d'études et d'information composées de parlementaires et de fonctionnaires.

b) La plupart des Constitutions qui régissent chaque pays sont très mal connues, voire tout à fait inconnues au-delà de leurs propres frontières.

Une diffusion d'informations sur les différentes institutions réglant le fonctionnement des pouvoirs publics et, partant, la vie même de chaque nation permettrait aux membres de l'association de mieux connaître et comprendre les problèmes qui se posent à chacun d'entre eux.

- c) Il pourrait être envisagé la publication d'un bulletin portant à la connaissance des députés et sénateurs de tous pays francophones les événements parlementaires essentiels.

Des documents parlementaires, portant notamment sur des sujets d'intérêt commun, pourraient être échangés régulièrement entre les groupes nationaux de l'association.

La modernisation de la vie parlementaire pourrait faire l'objet d'un groupe d'études.

- d) Outre les réunions périodiques de l'association, il serait nécessaire que des rencontres aient lieu entre Parlementaires des différents groupes nationaux.

Elles peuvent se révéler souhaitables, notamment pour des consultations sur des problèmes communs à certains membres.

Il serait utile de multiplier les groupes d'amitié bilatéraux ou multilatéraux au sein de l'Association, qui assureront leurs propres liaisons, afin qu'ils

puissent organiser des manifestations communes.

L'action de chaque groupe national peut être déterminante dans ce domaine.

2) Mise en oeuvre des décisions et recommandations des organes de l'Association

L'efficacité de l'Association dépend, au premier chef, de la mise en oeuvre, dans chaque Parlement, de ses décisions et recommandations.

A cet effet, il est nécessaire que les groupes nationaux se concertent sur les moyens d'y parvenir, qu'ils s'informent mutuellement des résultats obtenus et, en cas de besoin, organisent des formes appropriées de coopération.

Les délégués des groupes nationaux à l'Assemblée générale doivent assurer dans leur Parlement la plus grande publicité aux travaux et décisions de l'Association.

Ils ont, en outre, la charge de les faire connaître à leur gouvernement respectif.

3) Promotion de la langue française

Les membres de l'Association s'efforceront de favoriser une utilisation correcte de la langue française au sein de leur parlement, notamment dans les documents officiels rédigés en cette langue.

L'Association recommande aux institutions internationales où siègent des représentants francophones de veiller à distribuer les documents en langue française, préalablement à toute discussion et décision.

Parmi les thèmes de rencontre entre parlementaires francophones, notre culture commune offre une richesse exceptionnelle, dont l'exploitation et la diffusion souhaitable peuvent donner lieu à de multiples manifestations dans les pays membres de l'Association.

Les groupes nationaux peuvent prendre en ce domaine des initiatives fécondes.